



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Marie-Noëlle Stassart, *Échevin(e)* ;
Martin Casier, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 21.05.19

#Objet : Modification du règlement général de police#

Séance publique

Modification du règlement général de police

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment les articles 117, 119bis et 135§2 ;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu l'absence de sanctions dans les ordonnances temporaires de police relatives à l'organisation de la journée sans voiture ;

Décide :

D'ajouter un chapitre « journée sans voiture » :

Art.119§1^{er} A l'exception de l'autorisation du Bourgmestre, la circulation routière est interdite dans la zone sans voiture.

On entend par circulation routière, la circulation de véhicules à moteur dans le sens de l'article 2.16 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975.

Art.119§2 La date et les modalités sont fixées dans une ordonnance temporaire de police relative à la journée sans voiture.

Art.120 Sera puni d'une amende administrative de maximum 350 € quiconque contrevient aux dispositions du présent chapitre.

L'amende administrative ne pourra jamais excéder la somme de 125 € lorsque les faits ont été commis par des mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis au moment des faits.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 20 votes positifs, 6 abstentions.

Abstentions : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Eric Godart, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Laurent Van Steensel.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 22 mai 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze